



Núméro de Révision: 011.0

Date de sortie: 06/23/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article: Type de produit/utilisation recommandée: Restriction d'utilisation: Raison sociale: Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	LOCTITE 380 INSTANT ADHESIVE known as Black Max® Black Toughened Ins Cyanoacrylate Non identifié	Numéro IDH: 232834 numéro d'item: 38004 Région: Canada Votre contact: Téléphone: +1 (905) 814-6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com
--	---	--

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

ATTENTION: ADHÈRE À LA PEAU EN QUELQUES SECONDES.
 H227 LIQUIDE COMBUSTIBLE.
 H320 PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX
 H335 PEUT IRRITER LES VOIES RESPIRATOIRES.
 H351 SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER LE CANCER.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
LIQUIDE INFLAMMABLE	4
IRRITATION DES YEUX	2B
CANCEROGENICITE	2
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes.

Numéro IDH: 232834

Nom du produit: LOCTITE 380 INSTANT ADHESIVE known as Black Max® Black Toughened Ins

	Interdiction de fumer. P261 - Évitez de respirer des brouillards/vapeurs. P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
Intervention:	P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P370+P378 - En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.
Stockage:	P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Élimination:	P405 - Garder sous clef. P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
2-Cyanoacrylate d' éthyle	7085-85-0	80 - 100
Noir de carbone	1333-86-4	1 - 5
Hydroquinone	123-31-9	0.1 - 1
Phthalic anhydride	85-44-9	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Amener au grand air. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec la peau:	Ne pas séparer la peau collée. Tremper dans l'eau tiède savonneuse. Décoller doucement à l'aide d'un instrument émoussé. Dans le cas d'une brûlure cutanée due à la production rapide de chaleur provenant d'une grosse goutte, consulter un médecin. Si les lèvres sont collées, appliquer de l'eau chaude et encourager la personne à utiliser sa salive pour les mouiller et pour exercer une pression. Les séparer en soulevant la peau ou en les roulant vers l'extérieur. Ne pas séparer les lèvres en exerçant une force directe opposée.

Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin. Si les paupières sont collées, dégager les cils avec de l'eau chaude en les couvrant à l'aide d'un tampon mouillé. Ne pas essayer d'ouvrir l'œil de force. Le cyanoacrylate se lie à la protéine de l'oeil et entraîne un effet lacrymogène qui aidera à faire décoller l'adhésif. Couvrir l'oeil jusqu'à ce qu'il soit complètement décollé, généralement en l'espace de 1 à 3 jours. Consulter un médecin dans le cas où des particules solides de cyanoacrylate polymérisé coincées derrière la paupière endommageraient celle-ci en raison de leur nature abrasive.
Ingestion:	Faire en sorte que les voies respiratoires ne soient pas bloquées. Le produit se polymérise rapidement et adhère à la bouche, ce qui empêche presque totalement qu'il soit avalé. La salive va séparer tout produit solidifié en quelques heures. Empêcher la victime d'avaler toute particule qui se serait détachée.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à la chirurgie pour séparer les tissus collés par accident. L'expérience démontre que les tissus collés sont mieux traités par la pratique de premiers secours passifs non-chirurgicaux. Si le durcissement rapide a entraîné des brûlures thermiques, elles doivent être traitées de façon symptomatique après le retrait de l'adhésif.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Porter un appareil respiratoire autonome avec un masque plein visage fonctionnant à un mode à pression sur demande ou pression positive.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Néant
Produit ou gaz issus de la combustion:	Des fumées toxiques ou irritantes, ou les deux à la fois, peuvent être libérées en quantités infimes; il est recommandé d'utiliser des appareils de protection respiratoire.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Bien aérer la zone. Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Ne pas nettoyer avec des chiffons. Laver à grande eau pour terminer la polymérisation et nettoyer le sol en grattant. Éliminer le produit durci comme déchet inoffensif. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Éviter tout contact avec des articles de tissu ou de papier. Le contact avec ces matériaux pourrait entraîner une polymérisation rapide susceptible de produire des fumées et de fortes vapeurs irritantes et de provoquer des brûlures.
Stockage:	Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Rien	Rien	Rien	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:	Utiliser un système de ventilation à circulation descendante positive si la ventilation générale n'est pas suffisante pour maintenir la concentration de vapeurs au-dessous des limites d'exposition établies.
Protection respiratoire:	Dans les cas où l'exposition aux vapeurs de cyanoacrylate ne peut pas être contrôlée par ventilation, on peut utiliser un respirateur approuvé NIOSH avec cartouche pour vapeurs organiques. Si on utilise un tel respirateur, le fonctionnement de la cartouche doit être vérifié régulièrement car les vapeurs de cyanoacrylate se polymérisent et le filtre peut devenir obstrué. Aussi, nous recommandons fortement d'assurer une ventilation adéquate afin de rendre inutile l'utilisation d'un respirateur.
Protection des yeux:	Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit.
Protection de la peau:	Utiliser des gants et tabliers de caoutchouc nitrile au besoin pour empêcher tout contact. Ne pas utiliser de PVC, de nylon ou de coton.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Noir
Odeur:	Irritant
Seuil de détection d'odeur:	1 - 2 ppm
Valeur pH:	Non applicable
Pression de vapeur:	Non disponible
Point / zone d'ébullition:	Non disponible
Point/domaine de fusion:	Indéterminé
Densité/Densité relative:	1.1
Densité de vapeur relative:	3 Environ
Point d'éclair:	80 - 93.3 °C (176°F - 199.94 °F)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Indéterminé
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Indéterminé
Température d'auto-inflammation:	485 °C (905°F)
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité:	Polymérise au contact de l'eau. Eau
Coefficient de partage (valeur logarithmique):	Non applicable
Teneur VOC:	< 2 %; < 20 g/l (California SCAQMD Method 316B) (estimée)
Viscosité dynamique:	Non disponible

Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Réactions dangereuses:	Une polymérisation exothermique rapide se produira en présence d'eau, d'amines, d'alcalis et d'alcools.
Produits de décomposition dangereux:	Néant
Produits incompatibles:	Eau, amines, alcalis et alcools.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Polymérisation spontanée.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Peut irriter les voies respiratoires. L'exposition aux vapeurs au-delà de la limite d'exposition établie irriterait les voies respiratoires, ce qui peut mener à des difficultés respiratoires et un resserrement de la poitrine.
Contact avec la peau:	Adhère à la peau en quelques secondes. Peut irriter la peau. Les cyanoacrylates ont été signalés comme pouvant entraîner des réactions allergiques, mais en raison d'une polymérisation rapide en surface de la peau, une réponse allergique est rare. Les cyanoacrylates produisent de la chaleur au moment de la solidification. Une grosse goutte peut, en de rares occasions, brûler la peau. Les adhésifs durcis ne constituent pas un danger pour la santé même s'ils collent à la peau.
Contact avec les yeux:	Irritant pour les yeux. Provoque un larmoiement excessif. Les paupières peuvent se coller.
Ingestion:	Ne devrait pas être nocif par ingestion. Se polymérise rapidement (sesolidifie) et colle dans la bouche. Pratiquement impossible à avaler.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
2-Cyanoacrylate d' éthyle	Rien
Noir de carbone	Oral LD50 (Rat) = > 8,000 mg/kg
Hydroquinone	Oral LD50 (Rat) = 320 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 245 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 540 mg/kg Dermal LD50 (Rat) = > 900 mg/kg
Phthalic anhydride	Oral LD50 (Rat) = 800 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 1,500 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 1,530 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 4,020 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = > 1,000 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 3,160 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2.14 mg/l

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
2-Cyanoacrylate d' éthyle	Irritant	Allergène	Respiratoire
Noir de carbone			Respiratoire Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
Hydroquinone	Irritant		Sang Moelle osseuse Système nerveux central Développemental Yeux Système immunitaire Foie Mutagène Peau Thyroïde
Phthalic anhydride	Corrosif Irritant	Allergène	Respiratoire

Substances dangereuses	NTP cancérogène	IARC cancérogène	OSHA cancérogène (Spécifiquement réglementé)
2-Cyanoacrylate d' éthyle	Non	Non	Non
Noir de carbone	Connu pour être cancérogène pour l'homme.	Groupe 2B	Non
Hydroquinone	Non	Non	Non
Phthalic anhydride	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Aviation regulated liquid, n.o.s. (Cyanoacrylate ester)
Division: 9
Numéro d'identification: UN 3334
Groupe d'emballage: III
Exceptions: Les paquets primaires contenant moins de 500 millilitres sont non régulés par ce mode de transport et peuvent être expédiés illimités.

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Format des nouvelles fiches de données de sécurité. 1-16

Préparé par: Affaires Réglementaires

Date de sortie: 06/23/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.